



EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Envoyé en préfecture le 25/07/2025  
 Reçu en préfecture le 25/07/2025  
 Publié le 25/07/2025  
 ID : 074-217401041-20250723-DEL2025\_049-DE



Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **MERCREDI VINGT-TROIS JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix- sept juillet, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire  
 MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints  
 MME Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN, MM Stéphane GAILLARD, David HERRERO, Yoann COURSEL, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés : Mme Jacqueline CORRE a donné procuration à Mme Denise AVRILLIER  
 Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN  
 Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Christine CLAUDE  
 Mme Antonia CHARLES a donné procuration à M Philippe CHAPPET  
 M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Yoann COURSEL  
 M. Mathieu ROCHETTE a donné procuration à Mme Christine CLAUDE  
 M. Aurélien CASTILLE a donné procuration à Delphine FALQUET  
 M. Hugo CHAVANNE absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

**LE MAIRE EXPOSE**

Par courrier du 03 octobre 2024, le service du contrôle de légalité nous informait du caractère illégal des tarifs différenciés appliqués aux associations locales et extérieures. La démonstration nous conduit aujourd'hui à mettre fin à une pratique répandue dans les collectivités qui doit disparaître à la lecture de la jurisprudence. Aussi, il est proposé de maintenir les tarifications suivantes Doussardiens : particuliers et entreprises et Extérieurs : particuliers et entreprises et de créer une tarification unique dédiée aux Associations, sans distinction de résidence.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,  
 VU code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2125-1,  
 VU la délibération la délibération n°2024-057 du conseil municipal en date du 24 juillet 2024.  
**Considérant** l'avis favorable de la commission Animation et Vie associative réunie le 10 juillet 2025 confirmé par l'avis favorable de la commission finances et administration générale du 15 juillet 2025,

**APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE, à l'unanimité, 26 voix pour,**

**DE FIXER** le prix de location des salles communales qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 tels que présentés dans les tableaux suivants

**N° 2025-049**

**Tarifs de location des salles municipales applicables au 1er septembre 2025.**

		CINEMA				
		DOUSSARD		EXTERIEUR		ASSOCIATIONS
Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2025		Particulier	Entreprise	Particulier	Entreprise	
<b>SALLE DE CINEMA - 134m² - 152 places assises</b>						
<i>Forfait de remise en place et nettoyage: 155€</i>						
Séance ou représentation**	Forfait	62 €	103 €	207 €	207 €	207 €
Répétition théâtre adulte	L'heure		5,35 €		6,96 €	6,96 €
Répétition théâtre enfant	L'heure		3,21 €		6,96 €	6,96 €
<b>REZ-DE-CHAUSSEE (salles associatives)</b>						
<i>Forfait de remise en place et nettoyage: 79€</i>						
Adulte	L'heure		5,35 €		6,96 €	6,96 €
Enfant	L'heure		3,21 €		6,96 €	6,96 €
Repas	Forfait	49 €		81 €		81 €
<b>Tarifs des salles : dégressifs pour les représentations de plusieurs jours consécutifs :</b>						
* 2 jours..... moins 25 %						
* 3 jours et plus..... moins 50 %						
<b>ARRHES non remboursées en cas de dédit dans les 60 Jours précédant la date d'exécution de la convention de location: 50% de la location</b>						

Publié le : 25/07/2025 14:38 (Europe/Paris)  
 Collectivité : Doussard  
[https://www.intramuros.org/doussard/documents\\_administratifs/36504](https://www.intramuros.org/doussard/documents_administratifs/36504)



## MAISON DES ASSOCIATIONS

Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2025 Délibération n°2025-XXX du 23 juillet 2025			DOUSSARD		EXTERIEURS		ASSOCIATIONS
			Particulier	Entreprise	Particulier	Entreprise	
<b>Salle 11, 20 ou 3ème âge</b>							
Réunion	Forfait		33 €	95 €	157 €	157 €	157 €
Fêtes ou repas	Forfait		134 €	168 €	201 €	201 €	201 €
Activité Adulte	L'heure			5,35 €		6,96 €	7 €
Activité enfant	L'heure			3,21 €		6,96 €	7 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait		82 €	86 €	93 €	93 €	93 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait		396 €	396 €	422 €	422 €	422 €
<b>Cuisine</b>							
Réunion	Forfait		25 €	27 €	29 €	29 €	29 €
Fêtes ou repas	Forfait		37 €	48 €	60 €	60 €	60 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait		39 €	42 €	45 €	45 €	45 €
<b>Salle 22 (35 m²)</b>							
Réunion	Forfait		18,73 €	50 €	82 €	82 €	82 €
Fêtes ou repas	Forfait		54 €	73 €	93 €	93 €	93 €
Activité associative Adulte	L'heure			3,12 €		4,39 €	4 €
Activité associative enfant	L'heure			2,53 €		4,39 €	4 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait		62 €	67 €	71 €	71 €	71 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait		222 €	222 €	238 €	238 €	238 €
<b>Salle 21, 23 hall ou petit bureau</b>							
Réunion	Forfait		19 €	45 €	71 €	71 €	71 €
Fêtes ou repas	Forfait		46 €	63 €	81 €	81 €	81 €
Activité associative Adulte	L'heure			3,12 €		4,39 €	4 €
Activité associative enfant	L'heure			2,53 €		4,39 €	4 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait		54 €	57 €	61 €	61 €	61 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait		207 €	222 €	238 €	238 €	238 €
<b>Prêt vaisselle (le couvert complet)</b>							
			1,00 €	1,00 €	1,07 €	1,07 €	1,07
<b>CAUTION (sinistre, dégradation)</b>							
			642 €	642 €	642 €	642 €	642
<b>CAUTION (ménage)</b>							
			214 €	214 €	214 €	214 €	214

**ARRHES non remboursées en cas de dédit dans les 60 Jours précédant la date d'exécution de la convention de location; 50% de la location**

\* **Tarifs salles** : dégressifs pour utilisation de plusieurs jours consécutifs :

- \* 2 jours Moins 25 %
- \* 3 jours et plus Moins 50 %

sur la caution pour les fêtes et repas et une pénalité de 15 € sera appliquée pour les réunions et

**DE PERMETTRE** la mise à disposition gratuite des salles municipales pour

- les besoins communaux ou les activités municipales
- par les associations locales à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général sous réserve d'avoir souscrit une convention de mise à disposition permettant de valider l'éligibilité de l'association au dispositif, conformément à la délibération n°2024-057 du conseil municipal en date du 24 juillet 2024.

**DE PERMETTRE** l'utilisation à titre gratuit, par un candidat ou une liste de candidats, aux élections politiques ou syndicales, pour une réunion publique électorale dans les 6 mois précédant les élections et ce pour chaque tour d'élection auquel participera le candidat ou sa liste, une seconde réunion pourra être autorisée à titre gratuit si les disponibilités des salles municipales permettent un traitement égal de chaque candidat,

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,  
Christine CLAUDE

Le Maire,  
Marielle JUILIEN



Le maire certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte transmis  
au représentant de l'Etat le :  
Publié le

